

n°
313
3,00€

Logement et Famille

LA REVUE D'INFORMATION DE LA CNL

Février
2023

RETRAITES

La réforme qui ne passe pas



Le Logement

La loi anti-locataire
de Kasbarian,
la régression sociale !

La Conso

Ces banques
qui spéculent sur
la crise alimentaire

Le Mag

Angoulême : Les
féministes à l'assaut
du festival de la BD

On en a parlé

Faits marquants de ces dernières semaines dans la presse



MAL-LOGEMENT

Les femmes sont plus vulnérables que les hommes.

Qu'en est-il de l'accès à un logement digne ? S'appuyant sur les rares études disponibles, le rapport conclut que les mères seules semblent discriminées pour accéder à la location dans le parc privé. Dans le parc social, les familles monoparentales, constituées à 83 % de femmes seules avec enfant(s), « sont légèrement surreprésentées dans les attributions (29%) par rapport à leur part dans la demande (25%) », indique le rapport, mais c'est moins le cas dans les zones tendues, où ces familles ont pourtant moins les moyens de se loger dans le privé.

Le Monde

INTERVIEW

Olivier Klein, ministre du Logement :
«Les associations sont mal inspirées quand elles tombent dans l'outrance».

Et que répondez-vous aux associations qui disent que des familles dorment dans la rue faute de place dans les hébergements ?

Il faut sortir des jeux de rôle et tous se retrousser les manches. Je suis le premier à reconnaître le travail des associations. Elles sont un partenaire indispensable. Mais je crois qu'elles sont mal inspirées quand quelquefois elles tombent dans l'outrance. L'Etat est là, recherche des solutions, déploie des moyens historiquement élevés. Il y a quelques semaines, nous réquisitionnions le château de Grignon ou encore

le centre des expositions de la Villette pour mettre à l'abri des familles ! Et ce travail, on le mène partout en France, main dans la main avec les associations.



IMMOBILIER À PARIS

Pourquoi le nombre de passoires thermiques en vente a quadruplé depuis 2021.

Flambée des dépenses énergétiques, des coûts de rénovation... Les Parisiens cherchent-ils à se défaire massivement de leurs passoires énergétiques ? C'est en tout cas dans la capitale que le nombre de leurs petites annonces a le plus progressé en dix-huit mois, selon le groupe SeLoger.com. « On observe quatre fois plus de passoires en vente à Paris qu'en juillet 2021 », assure Thomas Lefebvre, directeur scientifique du groupe.



RETRAITE

Derrière la réforme, un enjeu de civilisation.

Le projet de loi arrive ce 6 février à l'Assemblée nationale. Deux visions s'affrontent. En décidant d'augmenter l'âge légal de départ à 64 ans, le gouvernement se met, une fois de plus, au service du capital. À l'inverse, la gauche entend promouvoir une société où travailler moins permet de travailler mieux.

Sortir la tête des lignes de comptes, des tableurs Excel et de la gestion des recettes et des dépenses dans lesquels les libéraux veulent enfermer le débat qui s'ouvre à l'Assemblée nationale ce lundi. Au-delà du sujet crucial de son financement, le thème des retraites devrait impliquer un questionnement autrement plus large que les seules vues budgétaires de la Macronie.



ISRAËL-PALESTINE

Le grand silence de Macron.

Abba Eban, politicien travailliste israélien qui fut, de 1966 à 1974, ministre des affaires étrangères de son pays, avait, paraît-il, l'habitude de dire que « les Palestiniens ne manquent jamais une occasion de manquer une occasion ».

Dans les relations franco-israéliennes, la même formule pourrait s'appliquer à Emmanuel Macron. Car le président français ne manque jamais une occasion de manquer l'occasion de dire au premier ministre israélien Benjamin Netanyahu ce qu'il devrait entendre de la bouche d'un chef d'État ami d'Israël. D'un chef d'État parlant au nom de la France, attaché - en principe - au respect des droits humains et du droit international, et en particulier des résolutions des Nations unies et des Conventions de Genève.



2

ON EN A PARLÉ

5

L'EDITO

Catherine COLLEU, secrétaire confédérale et trésorière

6

LES BRÈVES

9

LE DOSSIER

- Décryptage de la réforme des retraites et des arguments
- Des scénarios pour une réforme de progrès
- Une réforme qui fait mal à la vie associative
- Interview : Régis Nicolas porte-parole du collectif nos retraites

16

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

18

LE LOGEMENT

- L'Occitanie a besoin d'HLM
- La loi anti-locataire de Kasbarian, la régression sociale !
- Les mal-logés sont plus nombreux et plus vulnérables

20

LA CONSO

- Les tarifs des mutuelles en forte hausse en 2023
- Ces banques qui spéculent sur la crise alimentaire

22

LE MAG

- Angoulême : Les féministes à l'assaut du festival de la BD
- La part de l'ogre de Régis Tomàs, éditions Cairn, collection du Noir au Sud



LOGEMENT ET FAMILLE
LE RÉVEIL DES LOCATAIRES

Revue d'information
de la Confédération
Nationale du Logement

8 rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 57 04 64
Fax : 01 48 57 28 16
Courriel : cni@lacni.com

Rédaction en chef
Marie-Pierre VIEU
mariepierre.vieu@lacni.com

Ont collaboré à ce numéro
Margaux ALDEBERT, Diego ARRABAL,
Catherine COLLEU, Alain GAULON,
Camille NAGET, Julien SUERES,
Philippe TESTE, Marie-Pierre VIEU.

Iconographie
Eric KARTENER

Fabrication maquette
Eric KARTENER
eric.kartener@lacni.com

Impression
Imprimerie Berger Levraut Toul

Partenariat
Alain GAULON
alain.gaulon@lacni.com

Abonnement
Catherine COLLEU
catherine.colleu@lacni.com
Abonnement annuel : 30,00 euros
Adhérent : 15,00 euros
Adhésion en ligne : 58 euros
CCP 43101 E PARIS

Directeur de
la publication
Eddie JACQUEMART



ISSN : 0753-1419

Commission paritaire de presse
n° 0624 G 80010

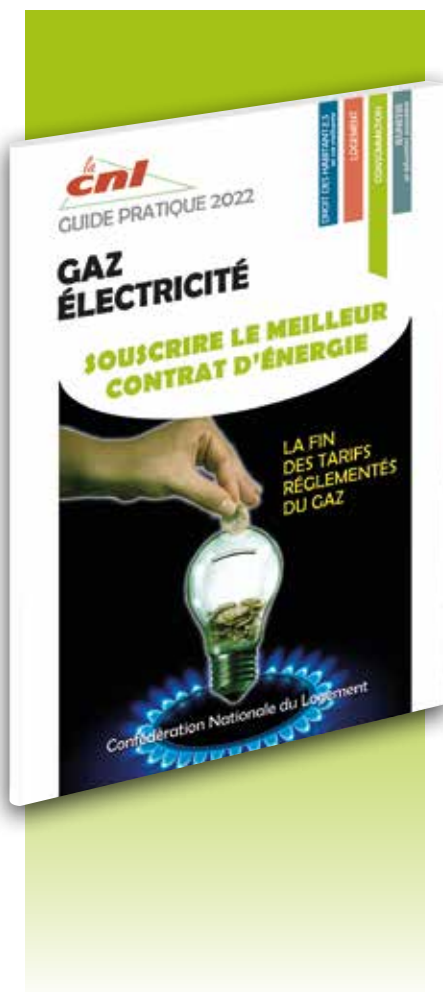
Le billet d'humeur

Quand le bio devient un marché juteux.

Si l'on en juge une étude réalisée par le Réseau Action Climat (RAC) sur les 8 grandes enseignes que sont Leclerc, Lidl, Auchan, Monoprix, Carrefour, Casino, Système U et Intermarché, le bio est devenu le nouvel eldorado. Ainsi les marges brutes sur les fruits et légumes y sont deux fois plus élevées (+ 96%) qu'en conventionnel. La tactique est assez simple. On appâte le client avec des produits connus de tous, type Coca avec des taux de marge réduits au maximum et dans la foulée, les produits moins utilisés ou apparaissant de qualité supérieure tels ceux issus de l'agriculture biologique ou de label haute qualité voient leurs prix exploser. Ainsi, une pomme bio coûterait 4,19 euros le kilo au consommateur pour un prix agricole de 1,80 euro le kilo. Soit une marge de 2,17 euros au kilo en plus de la TVA. Et tant pis, si au passage on met en péril le réseau d'agriculteurs locaux qui n'arrivent pas à suivre. En Macronie, business is business...

Le numéro 314 paraîtra
en Mars 2023

CNL Confédération Nationale du Logement
 Confédération Nationale du Logement
 @La_CNL
 @CNLogement
 @cnlogement



Guide pratique



GAZ ÉLECTRICITÉ

SOUSCRIRE LE MEILLEUR CONTRAT D'ÉNERGIE

Cette brochure, dans le cadre d'une collection de petites brochures thématiques, tente de vous apporter toutes les réponses que vous vous posez au sujet du gaz réglementé, destiné à disparaître l'an prochain au profit de la concurrence.

DÉSIGNATION	Prix unité	Quantité	Total
Guide pratique GAZ-électricité Juin 2022 - 32 pages	12,00 €		
TOTAL TTC <i>Frais de port et d'emballage inclus</i>			€

Tarifs en vigueur au 30 mai 2022

Date de la commande :	Signature
.....	

Les publications sont facturées sur la base du tarif en vigueur au moment de la commande.

MODE DE RÈGLEMENT

Joindre votre règlement à votre commande
chèque (libellé à l'ordre de la CNL) -
Virement (IBAN : FR76 1027 8061 3700 0342 7824 184 - BIC : CMCIFR2A).
Une facture vous sera adressée.

MODE DE RETRAIT OU DE LIVRAISON

- ☐ Je retire ma commande le :
- ☐ Je demande que ma commande soit expédiée à l'adresse suivante

ADRESSE DE FACTURATION

Siège social

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Siège social

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Email

Merci d'adresser votre commande à :

Confédération Nationale du Logement

8 rue Mériel - BP119 - 93104 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 57 04 64 - N° SIREN : 775681265

Email **service.facturation@lacnl.com**



Edito



Catherine COLLEU

Secrétaire confédérale et trésorière

20% de la population subit de mauvaises conditions de logement. Ce taux atteint 40% pour une femme célibataire avec un enfant, et 59% si elle a trois enfants ou plus. Dans la France de 2023 la pauvreté a grandi et s'est féminisée. Cela n'empêche pas le gouvernement de faire de la surenchère dans les réformes anti- sociales et liberticides.

Ainsi la loi Kasbarian continue les navettes parlementaires. Si elle était votée et appliquée, les peines pour squat pourraient aller jusqu'à trois ans de prison et à une amende de 45 000 euros. Elle pénaliserait davantage les locataires en cas d'impayés.

Pourtant ces impayés se multiplient face à l'inflation et l'explosion des prix. Ils deviennent le quotidien des nombreuses familles qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

Au rang des sacrifices consentis pour pouvoir survivre, on peut aussi citer les privations alimentaires sur lesquelles l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) alerte, expliquant que trop de ménages « *ne disposent pas d'épargne et rencontrent de grandes difficultés pour faire face au choc inflationniste.* »

Face à ces urgences, il y aurait besoin d'un Etat protecteur et soucieux d'une juste redistribution des richesses produites. Au lieu de cela, nous sommes collectivement confrontés à un pouvoir qui a choisi la fuite en avant libérale et à fait le choix de la guerre anti-pauvres. C'est le cas du projet de réforme des retraites qui en repoussant l'âge de départ à 64 ans remet en cause un des piliers de la solidarité nationale. Au mépris de toute concertation et de toute démocratie, le gouvernement et sa Première Ministre, ont décidé de faire passer, coûte que coûte cette proposition jugé « *non négociable.* »

Elisabeth Borne rêve de jouer les Margareth Thatcher. Mais force est de constater qu'elle est en train de trouver face à elle une dynamique syndicale et sociale qu'elle n'attendait pas : 2 millions dans les rues le 19 janvier, près de 3 millions le 31, une opinion publique ultra majoritairement vent debout contre un texte injuste et injustifiée...

Grandit dans le pays l'urgence de justice sociale et fiscale, et l'exigence que les entreprises du CAC 40 qui ont encore versé 260 milliards de dividendes cette année doivent prendre leur part au financement des retraites et être mises à contribution au même taux que les salariés.

La CNL prend toute sa part à la mobilisation pour mettre en échec cette réforme des retraites. Elle était présente aux manifestations contre la réforme. Gagner cette bataille serait un appel d'air pour toutes les autres luttes.

La CNL était également visible le 28 janvier, dans les cortèges contre la loi Kasbarian, à Paris avec les fédérations d'Ile de France.

Partout en France elle multiplie les initiatives, rencontres pour s'adresser largement aux habitant-es, être à leurs côtés, leur être utiles.

A très bientôt dans ces initiatives, sur le terrain aux côtés des habitant.es.

Brèves

ILE DE FRANCE

Paris

La CNL d'île de France était fortement mobilisée le samedi 28 janvier et dans l'unité, à Paris pour dire NON à la loi Kasbarian.

L'association demande le retrait de ce texte anti social et liberticide, qui fait de la pauvreté délit. gouvernement.

Alain Gaulon, président de la CNL 94 et secrétaire confédéral a pris la parole. « *Les locataires en 2023 c'est 3,5% de plus pour les loyers, c'est 15% de plus sur les factures d'énergie: gaz et électricité, c'est 30% de plus de moyenne sur les charges et pour le panier de la ménagère, c'est déjà plus 11% et on nous promet encore plus...* »

a-t- il souligné avant d'ajouter: « *On assiste à la précarisation et à la paupérisation des habitants. Il faut qu'on se batte contre cela et en plus on a des députés de la majorité gouvernementale qui décident au même moment de nous pondre un projet de loi qui précarise et criminalise encore plus les locataires, qui est prête à les mettre carrément à la rue dès qu'il y a une expulsion qui court. Ce n'est pas normal, ce n'est pas tolérable. Il faut se battre ensemble. Je suis heureux que nous ayez pu converger aujourd'hui. Il faut continuer ensemble et ne rien lâcher* ».

La CNL défend le 0 expulsion et le respect du droit au logement pour tous. Elle demande la construction de 250 000 logements par an et sur un mandat et en finir avec la RLS.



Brèves

BRETAGNE Pays de Fougères

La CNL épaulé les locataires.

La CNL du Pays de Fougères a tenu à faire le bilan d'une année 2022 extrêmement dense en activité. L'association a d'abord été saisie sur des dossiers de malfaçons et sur l'amélioration dans les logements (sols, menuiserie, peintures, douches...). Elle a épaulé les locataires dans les demandes de logements, de transferts de douches, de baignoire, mais aussi pour des problèmes de rats, de rongeurs et cafards dans des logements...

La CNL a également été interpellée pour des interventions diverses comme des pannes électriques ou de chauffage, des problèmes de voisinage ou d'appareils ménagers, internet, la régularisation retraite, les factures d'énergies, les démarchages abusifs, les demandes de travaux. L'association a aussi été sollicitée par les locataires de la Forairie lors de l'installation du chauffage collectif des immeubles de Fougères habitat. La CNL constate par ailleurs une augmentation des dossiers qui concernent le logement, la consommation et note une recrudescence des demandes sociales. L'association a ainsi organisé des permanences spécifiques pour accueillir les habitants fragilisés par la hausse des factures énergétiques et par celle des prix de l'alimentation et pour les orienter vers les organismes afin d'obtenir des aides. La CNL se bat encore pour le gel des loyers et défend le maintien de l'agence postale du quartier.

LA RÉUNION Saint-Pierre

La CNL réagit à la démolition logements de la cité Grand Bois.

La CNL avait déjà alerté l'an dernier sur la situation de cette cité, située à Grand Bois à Saint-Pierre. Seulement 30 ans après sa construction, l'immeuble doit être prochainement démolir, suite aux nombreuses dégradations présentes dans les 63 appartements. Deux familles vivent encore dans cette résidence, mais devront elles aussi bientôt déménager. Ces logements sociaux devenus insalubres ne sont pas sans provoquer la vive réaction de la CNL à La Réunion qui dénonce « les millions perdus et la situation des locataires qui une fois de plus sont victimes des mauvaises constructions ».

HAUTS-DE-FRANCE Lomme

L'AG de Lomme fait le plein d'énergie.

Le 28 janvier l'amicale tenait son AG. En plein mouvement des retraites, le débat a prioritairement porté sur le pouvoir

d'achat, l'explosion des factures énergétiques notamment et la loi Kasbarian. Le cap a été mis sur les problèmes quotidiens des habitants et une intervention ancrée dans la proximité.



Un chèque de 150 euros a été fait pour Logement et famille.
Un grand merci aux camarades !

ILS NOUS ONT QUITTÉS PENDANT LA CAMPAGNE DES ÉLECTIONS LOCATAIRES

Ils viennent de disparaître et jusqu'à leurs derniers instants ils ont été présents dans l'activité de la CNL, la préparation et la tenue des élections locataires. Logement et famille tient dans ce numéro de février à saluer la mémoire de Karima, Yves et Daniel.

Karima Zeraoui travaillait pour la CNL 93. Elle est décédée d'«une longue maladie» a tout juste 45 ans. «Elle était la fierté de la CNL 93. C'était une belle personne et nous la regretterons. Aujourd'hui nos pensées vont à ses fils, Djibril et Yacine, sa maman et sa famille (...) Nous n'oublierons pas Karima.» écrit Marc Ruer, président de la CNL 93.

Yves Loisan était président de la CNL du Pays de Fougères « Militant de la CNL d'une grande gentillesse et disponibilité, avec conviction, Yves, il restera de toi ce que tu as donné : un cœur généreux pour plus de justice sociale. Yvette, ses enfants, ses amis nous vous adressons nos condoléances » a déclaré Maguy Gaillard, présidente de la CNL d'Ille et Vilaine.

Daniel SALEL était représentant des locataires auprès de l'OPH Agglo Habitat (Aveyron), «Depuis 205, il a constitué une liste CNL dont il a été l'élu. Lors des dernières élections, il a jeté toutes ses forces dans sa succession avant de s'en aller. Nous lui en sommes très reconnaissants. Une administratrice le remplace et avec elle la CNL81 s'efforcera de créer une structure CNL à Rodez.» témoigne Christiane Odetti présidente de la CNL 81.

2023

LA CNL S'EXPOSE

Rénover son logement



De nombreuses familles vivent dans de véritables passoires énergétiques. Rénover son habitat constitue le seul moyen pour réduire ses factures énergétiques, améliorer son confort et limiter son impact sur l'environnement. C'est tout l'enjeu de cette exposition qui accompagne les habitants dans cette démarche et les conseille quant aux aides à leur disposition.

VU SUR TWEETER

La CNL répond du tac au tac au ministre du logement, Olivier Klein.

Interpelé par les associations sur la loi Kasbarian et les choix du gouvernement, Olivier Klein a réagi dans une interview dans Libération où il réclame une union sacrée sur les questions de Logement et reproche aux associations d'être mal inspirées et de tomber dans l'outrance.

La CNL a répondu au ministre : « C'est vrai que côté inspiration Emmanuel Macron, Elisabeth Borne et Olivier Klein ne sont pas en reste pour casser le logement social: réduction de l'aide à la pierre, des APL, coupes dans les caisses des bailleurs' loi anti pauvres Kasbaria.. Stop ! ». Même tonalité de la CNL 94 qui interroge: « Qui a permis la destruction des bailleurs sociaux, qui a créé la RLS, qui a permis la vente de logements, qui a détruit le financement du logement social, qui soutient la loi Kasbarian? Voilà la vraie politique de Macron. »



Le Dossier

Texte de
Margaux ALDEBERT
Marie-Pierre VIEU
Camille NAGET
Philippe TESTE



RETRAITE

La réforme qui ne passe pas

Il ne s'agit pas d'une réforme de plus après les reforme Fillon et Touraine. Le relèvement progressif de l'âge légal du départ à la retraite à 64 ans avec 43 ans de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein conduira à une précarisation de la société dans son ensemble. L'opinion ne se trompe pas qui dans son immense majorité (plus de 80%) s'oppose à cette décision de trop du gouvernement Borne. Le 19 janvier, 2 millions de personnes étaient dans la rue, le 31 janvier c'était presque 3 millions.

Aujourd'hui les salariés et les syndicats s'organisent pour tenir dans la durée ce combat face à une majorité qui a clairement pris et fait cause pour le patronat et le capital et qui entend réduire au maximum le coût du travail.

Logement et Famille a décidé en ce mois de février de continuer à informer sur ce projet de casse sociale et la CNL appelle les habitant-es à s'engager massivement dans la lutte.

Décryptage de la réforme des retraites et des arguments

Relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite

A compter du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de départ à la retraite pourrait être relevé progressivement de 3 mois par an. Le Gouvernement entend ainsi reporter l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans en 2030 contre 62 ans actuellement. Les premières personnes concernées par un recul de 3 mois de l'âge de départ sont celles nées à partir du 1^{er} septembre 1961. La génération née en 1968 sera la première à partir à la retraite à 64 ans.

Il faudra, si la réforme est adoptée à partir de 2027, avoir travaillé 43 années pour bénéficier d'une retraite à taux plein. L'âge de la retraite à taux plein sans décote reste fixé à 67 ans.

Fermeture progressive des régimes spéciaux

Le Gouvernement entend fermer le bénéfice des régimes spéciaux de retraite (RATP, régime des électriciens et gaziers, Banque de France...) pour les nouveaux embauchés à partir de septembre 2023.

Pour tenter de justifier son projet de réforme le gouvernement met en avant des arguments suivants qui ne sont pas recevables :

LE SYSTÈME DE FINANCEMENT DES RETRAITES SERAIT EN DÉFICIT

NON, le système de financement des retraites n'est pas en déficit. En tout cas plus maintenant. Le déficit était de 13 milliards d'euros en 2020 mais, un an plus tard, les caisses de retraites étaient excédentaires de près de 900 millions d'euros, d'après le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié en septembre 2022. La santé financière du système de retraite ne justifie aucunement le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'augmentation de la durée de cotisation, qui entraîneraient des conséquences sociales désastreuses.

IL FAUDRAIT ALLONGER LA DURÉE DU TRAVAIL POUR NE PAS BAISSER LES PENSIONS

NON. Le gouvernement part d'un postulat : le recul de l'âge légal de départ à la retraite serait la seule possibilité pour financer les retraites. Il exclut d'emblée les solutions alternatives alors qu'elles sont multiples

CETTE RÉFORME SERAIT PLUS JUSTE POUR LES PETITES RETRAITES. ELLE PROMET UNE RETRAITE MINIMUM DE 1200 EUROS BRUTS/MOIS

Il existe déjà un minimum de retraite prévu dans la loi depuis 2003, censé être d'au moins 85% du SMIC mais cela n'a jamais été appliqué, les dispositions n'étant pas contraignantes.

IL FAUDRAIT DÉCALER L'ÂGE DE DÉPART, CAR ON VIT PLUS LONGTEMPS

L'espérance de vie en bonne santé stagne pour les hommes (62,7 ans en 2011 contre 62,3 ans en 2005) et marque un recul pour les femmes (63,6 en 2011 contre 64,6 en 2005). L'espérance de vie n'est pas également dispensée : l'espérance de vie à 35 ans des cadres est supérieure de 6 ans à celle des ouvriers. Augmenter la durée de cotisation, c'est aussi augmenter le risque de ne jamais atteindre la retraite.

Texte de
Philippe TESTE

Le Dossier

LA RÉFORME PROFITERAIT AUX FEMMES

NON. Les femmes, notamment du fait de leurs interruptions de carrière plus fréquentes et qui sont plus concernées par le temps partiel, réunissent moins de trimestres validés que les hommes. Même si les écarts tendent à se réduire car l'activité professionnelle des femmes a augmenté au cours des années 1970, les femmes parties en retraites en 2012 avaient validé en moyenne 36,25 annuités contre 39 annuités en moyenne pour les hommes. Les femmes sont davantage concernées par la décote, moins concernées par la surcote et liquident en moyenne leur pension plus tard que les hommes. Cet écart les pousse à attendre 65 ans (et bientôt 67) pour liquider leur pension, prolongeant ainsi une période de précarité entre fin de l'emploi et retraite.

LA RÉFORME EST SOURCE DE JUSTICE SOCIALE.

NON, la réforme voulue par le Gouvernement va accroître les inégalités pré-existantes en allongeant notamment la période de précarité entre emploi et retraite à un âge où les entreprises rechignent à recruter. Son poids va peser de manière disproportionnée sur les plus modestes, sur les femmes, sur ceux qui ont des métiers à forte pénibilité, sur ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui ont des parcours professionnels hachés. Les femmes gagnent moins que les hommes en moyenne. Elles travaillent plus souvent à temps partiel et dans des métiers moins bien payés que les hommes.

SYNTHÈSE

Cette réforme des retraites est un miroir grossissant des inégalités entre les hommes et les femmes, inégalités sociales et inégalités au travail. Ce projet qui a l'ambition de reculer l'âge de la retraite à 64 ans tout en agissant sur les conditions d'emploi des « seniors » passe sous silence les licenciements pour inaptitude et les reclassements des salariés. Seules 58% des personnes arrivées à la retraite étaient en emploi l'année précédant leur retraite (Source DREES ministère de la Santé). La suppression des régimes spéciaux constitue également un réel nivellement par le bas puisqu'ils protègent les salariés de différentes branches, en prévoyant de meilleures anticipations de départ en retraite et une meilleure prise en compte de la pénibilité. La retraite à 64 ans c'est non ! Malgré la mobilisation historique et le refus unis de tous les syndicats, le gouvernement refuse d'entendre raison !

Projection après réforme de l'âge légal de départ à la retraite

1. ANNÉE DE NAISSANCE	2. NOUVEL ÂGE LÉGAL	3. TRIMESTRES EXIGÉS APRÈS RÉFORME
1960	62 ans	167
1 ^{er} janvier au 31 août 1961	62 ans	168
01/09/1961 au 31/12/61	62 ans et 3 mois	169
1962	62 et 6 mois	169
1963	62 et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 et 3 mois	172
1966	63 et 6 mois	172
1967	63 et 9 mois	172
1968 et après	64 ans	172

Des scénarios pour une réforme de progrès

Face à la réforme des retraites du gouvernement Borne s'affirme l'urgence de consolider le système de retraites par répartition avec un départ légal ramené à 60 ans et à taux plein. Sur quelles pistes s'appuie cette contre réforme de progrès social et écologique?

Partager plus équitablement la richesse produite.

Il s'agit de sortir de l'hypothèse visant à assurer la stabilité du partage de la richesse produite entre le capital et le travail ainsi que la stabilité du temps du travail. Jusqu'aux années 80, les retraites se sont améliorées grâce au partage de la richesse produite et des gains de productivité. Ensuite la part revenant au travail dans la richesse produite s'est réduite...en faveur des profits. Il faut imposer un rééquilibrage de ce partage. Une choix de société est à faire.

Réduire le temps de travail plutôt que l'augmenter.

En 1981 l'âge légal du départ en retraite est de 65 ans à 60 ans. Le gouvernement Balladur a 1993 a inversé cette évolution la justifiant par le vieillissement de la population. Aujourd'hui la dégradation de la planète impose de reconsidérer nos modes de production et de développement et donc le temps de travail. Ce sera aussi un moyen de revaloriser l'action sociale et partager les tâches domestiques.

Poser la question du sens du travail.

Le travail doit échapper à la seule logique de la compétitivité générant stress, conditions dégradantes. La pénibilité de certaines tâches doit être reconnue. Des droits nouveaux des salariés doivent être obtenus notamment pour qu'ils participent aux choix de production.

Lever les obstacles à l'emploi des femmes.

L'égalité salariale doit être assurée ce qui sera bénéfique pour les recettes en cotisation. Il faut également lever les obstacles qui empêchent les femmes de se maintenir en emploi lors de l'arrivée

d'enfants avec le développement des modes d'accueil de la petite enfance à coût abordable. Le congé parental doit aussi été modifié de manière à être partagé entre les deux parents.

Augmenter les salaires et le taux de cotisation, supprimer les allègements fiscaux.

Aujourd'hui les scénarios portent sur un équilibre financier obtenu par la baisse des pensions et l'augmentation de la durée de la vie active. Il faut reconsidérer le levier de la hausse des cotisations. Dans la durée des carrières, il faut tenir compte de la pénibilité, des années d'études et du temps partiel. Revenir à l'indexation des pensions sur la valeur la plus forte entre l'inflation et le salaire (non sur les prix).

Augmenter le minimum des pensions

en intégrant un dispositif de pension minimal dans les règles complémentaires (Agir Arrco, Ircantec, RCI, IRCEC) qui n'en ont pas

Supprimer la décote

qui concerne 9% de femmes et 7% d'hommes obligeant des personnes à attendre 67 ans pour une retraite à taux plein.

Refonder les majorations pour enfants pour les rendre forfaitaires et unifiées.

Pourrait être créé un dispositif unique de majoration par enfant, réhaussé, forfaitaire qui ne serait plus une majoration des durées de cotisation. Il serait partagé entre une partie dite de maternité et une partie d'éducation ou partagé entre les deux parents. ■

Texte de
Camille NAGET

Le Dossier

Une réforme qui fait mal à la vie associative

La réforme des retraites voulue par le président Macron et sa majorité largement rejetée par les français.es serait une attaque en règle contre la vie associative et l'engagement militant si elle était menée à terme.

Sportives, culturelles, de solidarité ou d'écologie, garantes du lien social dans les quartiers populaires ou dans les zones rurales, la France compte pas moins de 1,5 millions d'associations qui vivent grâce à l'engagement de millions de bénévoles. Parmi les bénévoles, beaucoup sont celles et ceux qui choisissent de consacrer leur temps à l'engagement associatif à peine la retraite arrivée. Ainsi, d'après le quotidien l'Humanité, plus de 42% des nouveaux retraités sont engagés dans au moins une association, contre 30% des actifs et des étudiants. 58% des plus de 65 ans sont investis dans une association et y consacrent plus de cinq heures par semaine.

Non seulement elles et ils donnent plus de temps de bénévolat, mais elles et ils prennent aussi plus de responsabilités dans les associations dans lesquelles elles et ils s'investissent. Une association sur deux est présidée par un.e retraité.e.

Le recul de l'âge de la retraite aurait un impact considérable sur ces associations et suscite déjà des inquiétudes dans le mouvement associatif fragilisé par la crise sanitaire. La participation des retraités permet l'accueil et la rencontre du public en journée par exemple, là où les actifs sont indisponibles.

Si les retraité.es peuvent s'investir aussi nombreux et nombreuses, c'est parce qu'elles et ils ont accès à la retraite plus jeunes et en meilleure santé. Déjà

en 2013, un rapport du COR (conseil d'orientation des retraites) pointait l'impact négatif que pourrait avoir un allongement de la durée de cotisation sur le mouvement associatif : moins de retraité.es disponibles et en moins bonne santé.

Permettre à chacun.e d'avoir accès la retraite à 60 ans, dans de bonnes conditions c'est faire vivre la démocratie Essentiels aussi pour la démocratie quotidienne et très concrètement. A l'issue de la séquence électorale des municipales de 2020, une enquête de l'AMF (association des Maires de France) révèle que les retraité.es représentent plus de la moitié des Maires de France et 30% des nouveaux édiles.

Grâce à la réduction du temps de travail sur la vie, la retraite n'est plus l'anti-chambre de la mort, mais un véritable temps de la vie que beaucoup font le choix de consacrer aux autres : aux petits-enfants, à une ou des associations, à l'administration de sa ville. Il est possible d'imaginer quelles seront les conséquences du recul de l'âge de la retraite sur le mouvement associatif, mais peut-on seulement anticiper l'impact de la disparition de ces bénévoles dans la vie des quartiers ? Qui pour assurer l'aide aux devoirs après l'école ? Qui pour présider le club de basket ? Qui pour assurer les permanences logement d'une amicale CNL ? ■



Réforme des retraites : « Il n'y aura pas de gagnants »

Régis Nicolas, salarié associatif de 31 ans est porte-parole du collectif nos retraites, formé en 2019 contre la retraite à points. Mobilisé contre la nouvelle réforme, il décrypte la loi afin de faire de la désintoxe sur les arguments avancés par le gouvernement Borne.

Est-ce que vous pouvez définir la nouvelle réforme des retraites en quelques mots ?

La réforme actuelle est un nouveau projet qui n'a rien à voir avec celui de 2019. L'objectif assumé de cette réforme est de faire des économies. Pour cela y a deux types de levier : décaler le départ de l'âge à la retraite et accélérer la réforme Touraine (par l'augmentation à 43 années de cotisation dès 2027 au lieu de 2035 comme initialement prévu). Le gouvernement fait les deux à la fois dans sa réforme ce qui la rend très brutale.

D'après le gouvernement notre système des retraites est en danger, c'est pourquoi cette réforme serait nécessaire . Que pensez vous de cet argument ?

C'est un prétexte: en réalité, la réforme est injustifiée. En 2022, le régime des retraites est en excédent pour 2023. S'il y a un déficit en 2027, il sera de 12 milliards sur les 340 milliards qui composent le budget des retraites. Remis en perspective, cela représente un déficit de 3%. Sur un compte en banque, cela équivaut à un découvert de 100 euros par mois (...) Travailler plus parce qu'on vit plus longtemps est également un argument utilisé depuis 10 ans pour justifier les diverses réformes. Il a été surexploité par les réformes passées. La loi Touraine a déjà compensé les gains d'espérance de vie des dernières années. Avant 2010, la durée moyenne de retraite était de 25,5 ans. Actuellement elle est de 24,5 ans, après la réforme elle

sera de 23 ans. La durée de la retraite diminue. Les générations de retraités actuels ont déjà une retraite plus courte que celle de leurs parents.

Mais alors, si cette réforme n'est pas indispensable, pourquoi le gouvernement souhaite réformer les retraites ?

Le gouvernement accélère la réforme Touraine pour faire des économies rapides. Il n'y a pas de vase communicant avec un autre service public, son objectif est de moins imposer les entreprises. Les économies de la réforme des retraites permettent de compenser la perte de revenu avec la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) votée au budget 2023. Vouloir combler le déficit est déjà un choix idéologique, mais dans ce cas il y a d'autres options. On peut revenir sur les exonérations de cotisation ou augmenter la cotisation. Cela équivaut à 14 euros pour un SMIC et 28 euros pour un salaire moyen par mois. C'est moins que l'augmentation mécanique des salaires et c'est indolore pour les gens. Si on pose la question, la majorité des personnes préfèrent une augmentation des cotisations au recul du départ à la retraite. La réforme est idéologique.

Qu'entendez-vous vous par réforme idéologique ?

La question est la bataille des conditions de travail et du salaire. Le gouvernement ré-

Texte de
Margaux ALDEBERT

L'interview

forme les retraites pour rendre plus compétitif le marché du travail avec des conditions salariales à la baisse. Pareil avec les régimes spéciaux. A la base il s'agit d'une garantie collective sur une profession afin de pouvoir partir à la retraite avant l'usure. Ce sont des dispositions pour des métiers difficiles qui peinent à recruter. Alors que le gouvernement communique beaucoup sur la pénibilité, ses actes vont dans le sens inverse. Cette réforme prône de prendre en compte la pénibilité du travail au niveau individuel et plus au niveau collectif. Sa logique conduit à attendre que les personnes soient cassées au lieu de faire du préventif. C'est une attaque de l'organisation collective dans une logique d'atomisation du travail.

Et de façon concrète qu'elles sont les conséquences pour les salariés ?

L'augmentation des années de cotisation est violente pour les carrières longues et reculer l'âge du départ est violent pour les carrières incomplètes. La réforme va vite et les premiers concernés sont ceux qui sont nés en 1961 et vont voir leur âge de départ à la retraite retardé de 3 mois. Pour celles et ceux qui sont nés en 1962, ils vont prendre plus 6 mois, La génération 1963, + 9 mois, la génération 1964, + 1 an est ainsi de suite. Les générations nées entre 1961 et 1972 vont avoir entre 1 à 3 trimestre en plus à valider.

Qui est concerné par l'allongement et du départ à la retraite et de la durée de cotisation ?

Tout le monde est concerné par les effets négatifs, il n'y a pas de gagnant. Même les cadres qui voulaient partir avec le bonus de surcote vont devoir travailler plus longtemps pour pouvoir en bénéficier, car l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite va décaler la surcote. Pour les jeunes c'est la totalité de la réforme qu'ils prennent de plein fouet. Et si on considère par exemple les car-

rières longues qui avaient un dispositif à 60 ans, elles l'auront à 62 ans. Bien sûr les populations fragiles sont les premières victimes. Pour les personnes sans emplois ou en mi-retraite (1/3 de la population) dû au chômage, à une invalidité, on va allonger le sas de précarité. C'est aussi une réforme qui va pénaliser les femmes qui ont plus de périodes d'interruption dans leur carrière.

Pourtant le gouvernement met en avant des mesures dites de « justice sociale » ?

Le gouvernement communique beaucoup sur les petits cas, mais tout ce qui est annoncé comme positif ne concerne que les personnes un peu moins perdantes. Les dispositifs de « justice sociale » sont des arnaques. J'ai deux exemples en tête pour illustrer mon propos. Le dispositif « *carrière super longue* » d'abord. Pour en bénéficier il faut avoir cotisé 44 annuités et avoir commencé à travailler avant 16 ans pour pouvoir partir à 60 ans. Cela ne concerne pas grand monde. De même, si on regarde en détail la proposition des 1200 euros, ils ne sont pas nets et beaucoup toucheront moins. Les personnes qui pourront en bénéficier doivent avoir une carrière complète ou à taux plein, et être restés au SMIC. Cela représente à peine 5% des retraités les plus pauvres. ■

“

Alors que le gouvernement communique beaucoup sur la pénibilité, ses actes vont dans le sens inverse.

”

Vos questions nos réponses

Texte de
Philippe TESTE

Le monde du logement et de la consommation peut s'avérer complexe. En tant qu'association de défense des habitants, à nous de répondre à vos questions.

LOGEMENT

Mon bailleur ne respecte pas l'encadrement des loyers, existe-t-il un recours ? Encourt-il des sanctions ?

Oui, mais il est encadré et les sanctions encourues pour les propriétaires indelicats ne sont malheureusement pas assez contraignantes. La preuve en est qu'à Paris, selon un baromètre publié par la Ville de Paris et la Fondation Abbé Pierre, plus d'un tiers des appartements nouvellement loués ne respecterait pas l'encadrement des loyers. Les trois quarts des appartements de moins de 20m² seraient proposés à des prix supérieurs au seuil de référence fixé par la loi. Sur les sites de location et notamment entre particuliers, le nombre d'annonces abusives explose ! On arrive à des chiffres de l'ordre de 40% des annonces présentant des loyers abusifs. Les plus impactés sont les studios dont le prix au mètre carré est plus élevé. Dans la pratique, un grand nombre de locataires ne font pas la démarche pour faire baisser leur loyer alors qu'ils en ont le droit. Si vous constatez un dépassement du loyer de référence majoré, adressez à votre propriétaire un courrier recommandé avec accusé de réception pour lui demander d'ajuster le loyer, dans le respect des plafonds légaux et de vous restituer le trop-perçu. Sans accord amiable ou réaction, saisissez la Commission Départementale de Conciliation ou le Tribunal Judiciaire de votre demande. Pour ce qui est des sanctions, une amende de 5 000 euros pour les personnes physiques et 15 000 euros pour les personnes morales peut être prononcée par le préfet. Mais autre constat, ces sanctions sont peu appliquées car compte tenu de l'ampleur du phénomène peu de dossiers ont été

envoyés à la commission et à peine quelques dizaines d'amendes ont été prononcées par le préfet. Tirant les conséquences de la situation, la ville de Paris a demandé le transfert de compétence (ce que permet maintenant la loi 3DS) pour sanctionner elle-même les propriétaires qui ne respectent pas l'encadrement des loyers. Elle a également ouvert une plateforme en ligne qui permet de vérifier que le loyer respecte l'encadrement mais aussi de signaler tout dépassement. Paris annonce qu'après vérification et instruction du dossier, le propriétaire sera contrôlé et avisé de la sanction qu'il encourt. Espérons que cela ne restera pas au stade de l'effet d'annonce et que d'autres communes s'engageront dans cette ligne. En l'état, l'encadrement des loyers tel qu'il est prévu reste insuffisant à juguler la hausse des loyers.

Réf. : article 85 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite 3DS.

CONSOMMATION

Soldes, comment ça marche ? La mention « ni repris ni échangé » est-elle juridiquement opposable au consommateur ?

Le code du commerce définit les soldes comme des ventes qui sont accompagnées ou précédées de publicité et sont annoncées comme tendant à l'écoulement accéléré de marchandises stockées grâce à une réduction des prix. Les soldes ont lieu, pour l'année civile, durant deux périodes d'une durée minimale de trois semaines et d'une durée maximale de six semaines chacune, dont les dates et les heures de début et de fin sont fixées par un arrêté du ministre chargé

de l'économie (article L310-3 du code de commerce). Au niveau national pour 2023, les soldes d'hiver 2023 ont été fixés du 11 janvier au 7 février, les soldes d'été du 28 juin au 25 juillet. Par dérogation, des dates différentes sont appliquées dans certains départements frontaliers et en Outre-mer. En cas de vente à distance, ces dates s'appliquent quel que soit le lieu du siège de l'entreprise. S'agissant des produits soldés, ils doivent avoir été proposés à la vente depuis au moins un mois avant les soldes (article L112-1-1 du code de la consommation). Les réductions de prix doivent être affichées mais l'affichage de la réduction du prix est laissé à la libre appréciation du commerçant et peut prendre la forme, par exemple, d'un pourcentage, d'une valeur absolue ou d'un prix antérieur barré aux côtés du nouveau prix réduit. La réduction est calculée sur un prix de référence déterminé par le commerçant et qui doit pouvoir être justifié. A défaut d'une justification de l'annonce d'un prix réduit, le commerçant s'expose aux sanctions pénales prévues pour pratique commerciale trompeuse. La mention « ni repris ni échangé » est-elle juridiquement opposable au consommateur ? Oui. Sauf conditions commerciales particulières, le commerçant n'est pas tenu d'accepter l'échange ou le remboursement d'un produit soldé sauf en cas de vice caché c'est-à-dire en cas de défauts non apparents affectant le produit. L'utilisation du terme « soldes » en dehors des périodes fixées est interdite et expose le commerçant contrevenant à une amende de 15 000€.

Réf. : Article L.310-3 et suivants du code de commerce ; Article L.112-1-1 du code de la consommation. ■

Texte de
Julien SUERES

Le Logement

L'Occitanie a besoin d'HLM

La publication du rapport annuel de la Fondation de Abbé Pierre met une nouvelle fois de en lumière la manière dont la crise profonde du logement social affecte les ménages. L'Occitanie n'est pas épargnée, où l'urgence de construire des logements sociaux s'invite dans le débat régional.

« Plus une personne à la rue », avait promis le candidat Macron. Pourtant en 10 ans, le nombre de sans-abris a doublé en France et celui des mal-logés continue d'augmenter. Avec la loi ELAN, la majorité présidentielle est même parvenue à ponctionner 1,5 milliard d'euros par an à l'ensemble des bailleurs sociaux enrayant la dynamique de construction. Aujourd'hui dans un contexte d'inflation, l'augmentation du livret A, source majeure du financement du logement social fait exploser le coût des remboursements d'emprunt pour les bailleurs sociaux.

« L'augmentation du Livret A se traduit par une perte sèche de 300 Millions d'euros pour les bailleurs d'Occitanie, soit 10 000 logements en moins que nous ne pourrions pas construire cette année », a insisté Jean-Michel Fabre, vice-président d'Habitat Social Occitanie, à l'occasion de la cérémonie des vœux qui s'est tenue à Toulouse fin janvier.

Entre 2013 et 2023 la région Occitanie a vu passer le nombre de demandes en attente de 117 000 à 170 000. Le nombre d'attributions a stagné aux alentours de 30 000 par an sur la même période. Elue récemment co-présidente du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, la vice-présidente (PCF) d'Occitanie Marie Piqué a pointé trois axes de travail pour répondre à cet enjeu. « Nous devons à la fois trouver les moyens de répondre à l'ensemble des demandeurs, qu'ils soient à revenus modestes,

salariés, apprentis, étudiants sans emplois ou retraités, mais aussi développer l'accompagnement des locataires face au défi de la crise énergétique par une meilleure maîtrise de l'énergie au travers de leurs usages. Enfin, face au défi du changement climatique aujourd'hui, il faut mettre les bouchées double en termes de rénovation énergétique et de réhabilitation. C'est un double enjeu, bon pour le climat et bon pour l'emploi. 5000 réhabilitations de logements par an représentent plus de 10 000 emplois induits ».

Pour attribuer des logements, il faut d'abord les construire.

Dans un tel contexte, les nouveaux modes de gouvernance intercommunale des attributions mis en place par le gouvernement pour l'accès des plus défavorisés au logement social relève d'un vœu pieux. « Nos membres qui siègent dans les conférences intercommunales du logement et les commissions d'attribution le répètent inlassablement : on peut toujours passer des mois à élaborer des stratégies et des documents cadres, en concertations avec les acteurs du territoire, analyser les besoins précis, etc, mais à un moment il faut se dire que pour attribuer des logements, il faut d'abord les construire », détaille Jocelyne Ségarra, présidente de la fédération CNL du Tarn et Garonne. Dans ce département où 1 personne sur 3 vit sous le seuil de pauvreté, la tension locative stagne à 5 demandes pour une attribution. Les bailleurs dénoncent les freins actuels à la construction qui vont entraîner un arrêt total de la construction d'ici 5 ans. « Nos territoires ruraux ont des problématiques particulières comme le logement des seniors en situation précaire. Ils sont très nombreux aujourd'hui à vivre dans des logements mal isolés, inadaptés ou trop cher, et sans solution HLM possible », dénonce Jocelyne pour qui le logement doit devenir la bataille politique des dix prochaines années. ■



La loi anti-locataire de Kasbarian, la régression sociale !

Les associations sont mal inspirées quand elles tombent dans l'outrance. Voilà ce que le ministre du logement Olivier Klein déclare dans le journal Libération le 3 février dernier, au lendemain de la présentation du rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre. Et comme cela ne suffisait pas, il ajoute sur les réseaux sociaux combien Macron a fait beaucoup pour le logement et l'hébergement en permettant à 440 000 personnes de trouver un toit avec le plan Logement d'Abord et en ajoutant 44 millions d'euros cette année pour l'hébergement d'urgence.

A défaut d'une politique volontariste sur le logement, on attendait de ce maire de ville de banlieue et ancien président de l'ANRU une empathie devant les difficultés de vivre dignement dans son logement et les affres de vivre seulement sous un toit. Que nenni ! Finalement, on se retrouve avec un ministre entré, très rapidement, dans le moule destructeur de la Macronie, insultant les actions quotidiennes des associations qui œuvrent en permanence pour faire que les ménages sortent d'une précarité causée par une politique sociale et économique libérale au profit de l'argent.

C'est d'autant plus frappant au regard de la loi Kasbarian qui vient d'être votée au Sénat après l'Assemblée Nationale. Le ministre, d'abord très réticent, a accompagné cette loi qui reste scandaleuse et outrancière malgré quelques modifications. Il l'a même soutenue devant les parlementaires. L'une des mesures emblématiques de la proposition de loi Kasbarian consiste à tripler les sanctions encourues par les squatteurs, jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. Le Sénat a conservé la possibilité de pénaliser le locataire qui se maintient dans les lieux à la suite d'un jugement d'expulsion devenu définitif, mais a supprimé la peine de six mois d'emprisonnement encourue, ne gardant que la peine d'amende.

Pour les loyers impayés, le texte accélère les procédures judiciaires dans les litiges locatifs, en incluant notamment de manière systématique dans les contrats de bail une clause de résiliation de plein droit. Activer cette clause permettrait à un propriétaire d'obtenir la résiliation du bail sans avoir à engager une action en justice et pouvoir ainsi obtenir plus rapidement une expulsion. Les sénateurs ont rétabli la possibilité pour le juge d'accorder d'office un délai de paiement au locataire qui n'en ferait pas lui-même la demande.

Tout l'art du gouvernement a été de faire l'amalgame entre le squat (142 cas en 2021 dont 75% de résolus) et le locataire en impayé de loyer (seulement 3% en France), d'opposer le droit au logement qui n'est pas



Texte de
Alain GAULON

Le Logement

dans la Constitution au droit à la propriété qui y est contenu. Tout cela pour garder l'idée que le locataire est un coupable et qu'il doit être puni des accidents de la vie qu'il a subis. C'est une double peine qui ne se dit pas ! Cette loi reste profondément scandaleuse dans le contexte économique et social que nous vivons avec des augmentations des quittances allant jusqu'à 200% et un pouvoir d'achat en régression. Le pire va arriver, cette loi va amorcer encore plus une spirale vers une criminalisation des locataires.

Les solutions existent pourtant : réquisitionner les logements vacants comme les millions de mètres carrés de bureaux inutilisés, construire du logement social et mettre en place la sécurité sociale du logement qui

sécuriserait autant le parcours locatif que celui du propriétaire.

Au-delà, cette loi pose clairement des éléments de réflexion dont la CNL doit s'emparer dans le cadre de son prochain congrès : celui des squats et des mal-logés. Question éminemment importante dans le cadre de nos actions au quotidien et des considérations sociales. ■

La France c'est plus de 300 000 personnes sans domicile ; 2,3 millions de ménages en attente d'un logement social ; 130 000 jugements d'expulsion par an ; 15 millions de personnes fragilisées par la crise du logement dont 4 millions de personnes mal logées.

Les mal-logés sont plus nombreux et plus vulnérables

La Fondation Abbé-Pierre dans son rapport 2023 présenté le 1^{er} février, estime à 330 000 le nombre de personnes sans domicile en France, soit 30 000 de plus qu'en 2022. L'ONG dénonce aussi l'insuffisance des efforts mis en place par l'Etat face à la flambée des prix et étudie pour la première fois la vulnérabilité des femmes face aux risques de mal-logement. Elle souligne que *«la protection des femmes seules avec enfants et des femmes enceintes tend*

à s'éroder», dans un contexte de «saturation» des hébergements d'urgence.

Au soir du 19 décembre 2022, malgré l'ouverture de gymnases dans le cadre du plan Grand froid, 4.029 personnes en familles n'ont pas obtenu de place en hébergement d'urgence au 115, dont 1.172 enfants. Une urgence absolue.

**INDICE DES PRIX À LA
CONSOMMATION DÉTAILLÉS
DECEMBRE 2022**

En décembre 2022, les prix à la consommation se replient légèrement sur un mois (-0,1 %) et augmentent de 5,9 % sur un an

ALIMENTATION

DECEMBRE 2022 EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 0,5

Sur un an + 12,1

Café, thé et cacao + 1,1

Sur un an + 13,4

Pain et céréales + 0,8

Sur un an + 12,1

Lait, fromage et oeufs + 1,1

Sur un an + 16,9

Fruits - 1,9

Sur un an + 6,5

LOYERS, EAU, ORDURES MÉNAGÈRES

DECEMBRE 2022 EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 0,0

Sur un an + 2,0

SANTÉ

DECEMBRE 2022 EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 0,0

Sur un an - 0,3

ÉNERGIE

DECEMBRE 2022 EN POURCENTAGE %

Sur un mois - 3,6

Sur un an + 15,1

RESTAURANTS ET HÔTELS

DECEMBRE 2022 EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 0,2

Sur un an + 5,1

HABILLEMENT

DECEMBRE 2022 EN POURCENTAGE %

Sur un mois + 0,1

Sur un an + 2,6

Indice de référence des loyers (IRL) : Au quatrième trimestre 2022, la variation en glissement annuel de l'indice de référence des loyers ne peut excéder 3,5 %. Il s'établit donc à 137,26.

Les tarifs des mutuelles en forte hausse en 2023

La Mutualité française a annoncé pour 2023 une forte augmentation de tarifs affichés des mutuelles. Pour les 18 millions d'assurés c'est une mauvaise nouvelle de plus au moment même où l'Etat entend repousser l'âge du départ à la retraite à 64 ans. Pour la CNL, il faut revenir au 100% sécu.

La flambée des prix touche aussi les mutuelles. Une hausse de 4,7% en moyenne est affichée contre 3,4%, +2,6% en 2021 ou +2,4% en 2020. Parmi les arguments avancés pour justifier de cette explosion du coût des complémentaires santé, les professionnels évoquent des remboursements en forte hausse correspondant au rattrapage des soins post COVID ou une montée en puissance du « 100% santé » qui doperait notamment les ventes de prothèses auditives.

Dans le détail, cette hausse de prix touchera davantage les actifs que les retraités : en effet, les contrats dits « collectifs » (d'entreprises ou de branches professionnelles) vont augmenter en moyenne de 5,7%, tandis que les cotisations des contrats individuels progresseront de 4,1%. La Mutualité souligne cependant que l'évolution des cotisations reste « en dessous de l'inflation moyenne », qui s'est établie à 5,9% l'an dernier.

Sauf que cette situation se double d'une autre hausse, celle du prix de la consultation chez un médecin libéral qui a été ces derniers mois au cœur d'un rapport de force entre les praticiens et le gouvernement.

Non à une santé à plusieurs vitesses

Aujourd'hui ce sont encore 2,5 millions de Français de plus de 15 ans qui n'ont pas de couverture de santé complémentaire. Dans le détail cela représente des chômeurs (14,4%), des re-

traités (3,7%) des étudiants (3,2%) des salariés du privé (1,5%) et du secteur public (2,5%). Ils sont les premiers sacrifiés d'un système de santé qui au fil des décennies s'est libéralisé jusqu'à devenir une source de profits lucratifs. Destinées d'abord à prendre en charge, en lien avec la sécurité sociale un remboursement à 100% des soins, les mutuelles ont progressivement été mises en concurrence avec le secteur des assurances à tel point qu'aujourd'hui, peu de personnes font la différence entre les opérateurs du « complémentaire santé » entre les assurances, les institutions de Prévoyance et les mutuelles.

Sortir de cette logique de financiarisation du secteur qui impose un système de santé à plusieurs vitesses appelle à reconstruire un service de la santé. Celui-ci instaurera le 100% sécurité sociale en remboursant à 100% les soins de santé, intégrant les mutuelles dans la sécurité sociale. Cela permettrait de renforcer la force du mouvement mutualiste en préservant tout en les renouvelant ses missions historiques. Cela permettrait également d'aborder la question de la santé et de la protection sociale, pas seulement dans leur dimension curative, mais d'abord dans leur dimension préventive. ■



Texte de
Marie-Pierre VIEU

La Conso

Ces banques qui spéculent sur la crise alimentaire

La crise sociale générée par des mois d'inflation a aussi ses gagnants. Les banques et les fonds d'investissement ont su faire leur beurre sur les matières premières quitte à tuer l'agriculture de proximité et affamer les populations.

Le sujet a nourri début février une enquête de la cellule investigation de France Inter. Elle montre que la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie ont produit leurs cohortes de « *profiteurs* ».

Que s'est-il produit? L'inflation a dépassé 6% en France en fin d'année 2022. Du jamais vu depuis le milieu des années 1980. Cette hausse a débuté après les confinements. Elle a fait exploser les prix des matières premières agricoles. Après l'entrée des troupes russes en Ukraine, le prix du blé a augmenté de près de 75% en quelques jours. Vladimir Poutine a décidé de se servir du stock des deux pays (qui dominent le marché) comme d'une arme politique. La France au diapason de l'Europe a réagi en arrêtant d'importer du gaz russe ce qui a eu pour effet de faire exploser les factures énergétiques et a fragilisé un peu plus les ménages. Aujourd'hui les fournisseurs de produits alimentaires réclament à la grande distribution une augmentation de leurs tarifs pour compenser ces coûts, n'hésitant plus à pratiquer une inflation opportuniste. La répression des fraudes a même été saisie pour pratiques de prix abusifs.

Le blé est devenu un produit financier

Une autre évolution explique cette explosion des prix: les matières premières agricoles sont devenues objets de spéculations. Côtées en bourse comme n'importe quel produit financier, elles sont prises en otage entre des négociants qui les échangent comme une marchandise et des acteurs purement financiers. Selon CCFD-Terre Solidaire qui a réalisé une étude des mouvements sur la bourse du blé en juin 2022, 8 actions sur 10 étaient alors spéculatives, contribuant à accroître artificiellement l'inflation.

Les noms des responsables sont connus car déjà impliqués dans la crise de 2008 : Goldman Sachs, Morgan Stanley, Bank of America, JP Morgan et la City qui ont tous vu leurs profits exploser ces derniers mois. Leur pratique consiste à spéculer à la hausse. Cela envoie des signaux aux marchés et crée une bulle renforcée par le recours au trading à haute fréquence.

Lorsque le cours des céréales augmente, c'est le jackpot

en aval de la chaîne pour certains gros négociants. Dans le monde, le marché est concentré entre les mains de quatre grands groupes qu'on appelle les "ABCD" à cause de leurs initiales : Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill et le groupe Louis Dreyfus. Plus les cours montent, et plus ils vendent cher. Pour ne prendre que la société Dreyfus, elle a réalisé 30 milliards de dollars de chiffre d'affaires et plus d'un milliard de bénéfices en 2022. Selon certains experts, cette pratique compterait pour près de 40% dans la hausse des prix des matières premières.

Le Parlement européen a été saisi pour stopper cette dérive financière et encadrer le trading à haute fréquence. Mais une nouvelle fois, sa réponse risque de s'avérer être un cataplasme sur une jambe de bois car il ne s'agit pas de réduire les dégâts occasionnés, mais bien d'en finir avec la spéculation sur les matières premières alimentaires.

La CNL se bat pour la gratuité des cantines scolaires et s'intéresse aux travaux sur la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation. Un engagement qui prend tout son sens dans la période. ■



Angoulême : Les féministes à l'assaut du festival de la BD

La 50e édition festival international de la bande dessinée d'Angoulême a fermé ses portes le 28 janvier après avoir remis son Grand Prix de la BD au franco syrien Riad Sattouf connu pour sa saga «L'Arabe du futur» (Allary).

L festival a d'abord été marqué par la polémique, suite à la programmation d'une carte blanche avec Bastien Vivès. Dans une tribune publiée dans Médiapart, 500 Bdéastes ont réagi en dénonçant l'invitation de cet auteur accusé de « *promouvoir la culture du viol dans la BD* ». Bastien Vivès a été déprogrammé mais la colère n'est pas retombée pour autant.

La BD marquée par le patriarcat

Il est vrai que la fronde couve depuis longtemps dans cet univers décrit comme un monde sans pitié, sexiste, et où les femmes ont du mal à faire entendre leur voix et leur travail, sous peine d'être ostracisées. Dès les années 1970 et 1980, des autrices féministes tentent de faire bouger les lignes jusqu'à rédiger un manifeste publié dans le Monde en 1985. « *On a pu assister aux méfaits du machisme dans le domaine pourtant si sympathique a priori du neuvième art. Comités de sélection et jurys au masculin, et généralement des bandes de copains évinçant soigneusement les*

talents féminins, décennie après décennie. » écrit Chantal Montellier, l'une des plumes de ce texte qui a payé cash sa témérité et son courage.

En 2007, avec Jeanne Puchol elle cofonde le prix Artémisia, qui récompense chaque année une BD réalisée par une ou plusieurs femmes. Huit ans plus tard naît le Collectif des créatrices de BD contre le sexisme, avec une charte et le site BDegalite.org. Le mouvement prend de l'ampleur en 2016, avec la mobilisation contre la liste exclusivement masculine de 30 auteurs en lice pour le Grand prix du Festival d'Angoulême.

Ce combat intègre une dimension sociale. En 2014, les revenus moyens des autrices étaient inférieurs de 43% à ceux de leurs homologues masculins et elles étaient 67% à vivre sous le SMIC annuel brut, (Enquête des États généraux de la BD).

Au sortir de cette édition 2023 d'Angoulême, des choses ont été dites mais reste une grande frustration et l'impression que la bataille pour l'égalité prend beaucoup, beaucoup de temps. ■

Artémisia, initiative pionnière



L'association Artémisia (peintre et féministe italienne du 17^{ème} siècle) est créée en 2007 par Chantal Montellier et Jeanne Puchol. Elle se dote d'un jury qui décerne tous les ans un prix pour récompenser une femme auteure de BD, saluer son oeuvre, l'encourager, rendre le travail des femmes dans la BD plus visible, lutter contre la discrimination passive, contre les multiples plafonds de verre qui continuent de limiter la percée des auteures, des dessinatrices... Se déployant d'abord dans une obscurité et une indifférence quasi générale, le travail de l'asso peu à peu se fait connaître. Le jury est aujourd'hui mixte. En 2023 le Grand Prix Artémisia a récompensé Valentine Cuny Le-Callet pour Perpendiculaire au soleil. ■

Texte de
Diego ARRABAL

Le Mag

La part de l'ogre de Régis Thomàs, éditions Cairn, collection du Noir au Sud

Décembre 1942, Toulouse se couvre de neige et grelotte. Pierre d'Eyquem un as de la PJ parisienne débarque dans la ville transie pour élucider le meurtre de deux jeunes femmes atrocement mutilées.

Alors que la femme d'un notable toulousain disparaît à son tour, l'ombre d'un tueur en série pervers se profile, et pour le policier parisien la liste des suspects s'allonge. Mais la période est trouble : les troupes allemandes viennent de franchir la ligne de démarcation et imposent leur présence brutale induisant des comportements de double ou triple jeu pour survivre. Hauts fonctionnaires, officiers SS, truands et simple quidam se mélangent dans une partie de poker menteur.

Dans une écriture vigoureuse Régis Thomàs nous conduit à travers un dédale de lieux et de pensées

sur les pas de Pierre d'Eyquem et de ses suspects. L'auteur reconstitue avec justesse l'ambiance d'une ville rose désormais noire et blanche, il donne à voir la banalité du mal et interroge l'étroite frontière entre le Bien et le Mal lorsqu'on est confronté à l'obligation de survivre à l'horreur.

Régis Thomàs ne laisse aucun temps mort dans cette histoire sidérante où l'amour et la mort s'enlacent en une valse tragique. Un très beau roman, doublé d'un polar efficace qui a bien mérité le 2^{ème} Prix de l'Académie du Livre de Toulouse le 18 novembre 2022. ■

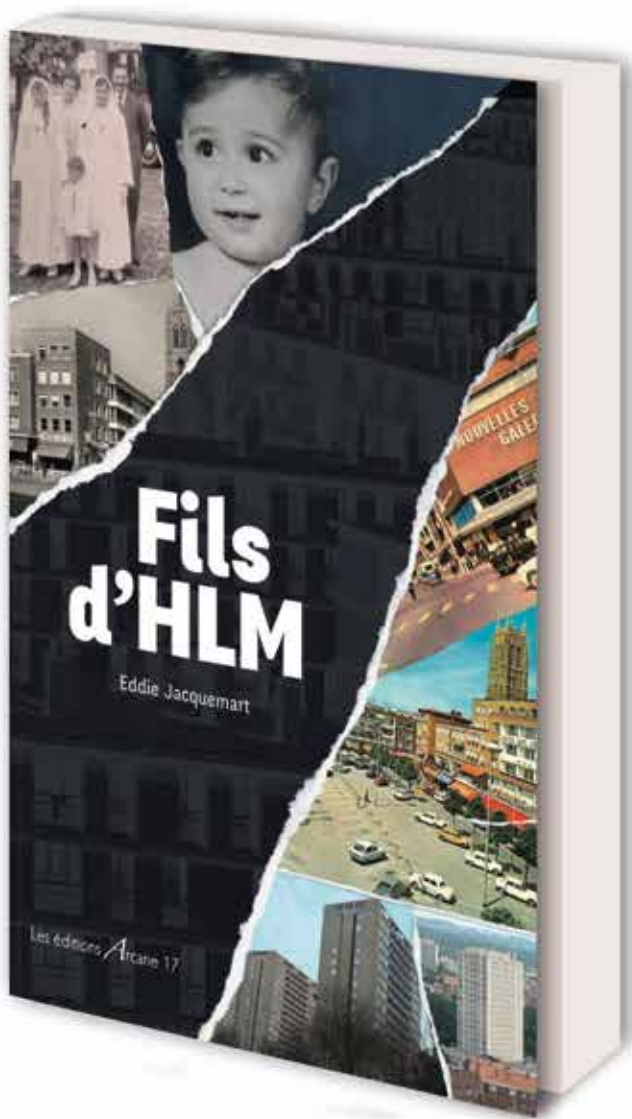


FILS D'HLM

LE TÉMOIGNAGE D'EDDIE JACQUEMART, L'APPEL À LA MOBILISATION

“ La lutte des habitants est un vieux combat, mais qui n'a jamais été aussi actuel car ce sont les habitants des quartiers populaires qui sont en train de dessiner l'avenir de nos villes et de notre pays. ”

15€



POUR COMMANDER VOTRE LIVRE

Envoyer le bon de commande et le chèque à l'ordre de la CNL à :
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT - 8 rue Mériel - BP119 - 93104 Montreuil cedex

Je commande : exemplaire (s) à 15€ frais de port inclus (13€ + 2€)

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code postal Ville

Téléphone Email



Tél. : 01 48 57 04 64 - N° SIREN : 775681265
service.facturation@lacnl.com